



DOSSIER DE PRESSE

VŒUX A LA PRESSE

Janvier 2014



LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EST UNE CHANCE

EN 2014, L'ADEME RENFORCERA LA DYNAMIQUE ENGAGEE, EN COHERENCE AVEC SES SCENARIOS ENERGETIQUES POUR 2030 ET 2050

- LE BATIMENT
- LES ENERGIES RENOUVELABLES
- LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE
- L'ECONOMIE CIRCULAIRE

COMMENT CONSOMMERONS-NOUS DEMAIN ?

ANNEXES

- LES SCENARIOS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES 2030-2050
- BILAN 2010-2013 DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR GERE PAR L'ADEME
- LE DISPOSITIF GLOBAL D'INFORMATION DE L'ADEME

Ce dossier de presse met en lumière quelques réalisations et perspectives phares, il ne vise pas à rendre compte de l'ensemble des actions de l'Agence. Un rapport d'activité plus complet sera publié dans le courant du 1er trimestre 2014.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

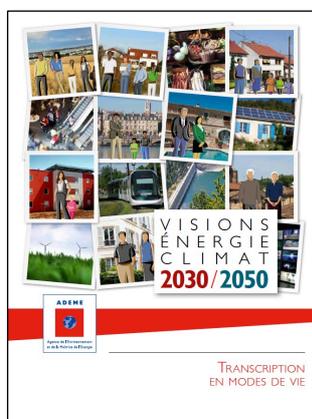
LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EST UNE CHANCE

L'ADEME s'est fortement impliquée dans le Débat National sur la Transition Energétique (DNTE), en portant les principales propositions issues de ses scénarios énergétiques et climatiques aux horizons 2030 et 2050. Ce travail de prospective montre qu'il est possible de diviser nos émissions de gaz à effet de serre par 4 d'ici 2050, en diminuant par deux notre consommation d'énergie et en développant fortement les énergies renouvelables, avec une priorité sur l'efficacité énergétique¹.

L'évaluation macro-économique de ces scénarios, publiée à l'été 2013, montre aussi que la transition énergétique est porteuse d'emplois et de richesse : en 2030, environ 330 000 emplois supplémentaires pourraient être créés ; en 2050 ce serait entre 690 000 et 875 000 emplois supplémentaires.

Enfin, cette transition énergétique est possible sans remettre en cause les souhaits de confort et de bien-être de nos concitoyens. C'est ce que confirme un très récent travail mené par l'Agence sur la transcription en « modes de vie » de ses scénarios.

Modes de vie 2030-2050



Troisième volet de l'exercice de prospective engagé par l'ADEME pour 2030-2050, ce projet décrit les modes de vie des ménages français qui seraient compatibles avec les scénarios énergétiques présentés par l'Agence dans le cadre du Débat National sur la Transition Energétique. Il montre l'hétérogénéité des modes de vie possibles dans un avenir basé sur un système énergétique sobre (la consommation énergétique finale est divisée par 2) et fortement renouvelable.

Il s'agit de montrer à travers la description du quotidien de 16 familles vivant en 2030 et en 2050, la diversité des modes de vie possibles selon des critères de localisation, de revenus, d'organisations familiales ou encore d'âges.

Mais la transition énergétique n'est pas qu'une perspective de long terme. Elle se concrétise déjà aujourd'hui par de nombreuses actions impulsées par l'ADEME en 2013 et au travers de ses priorités pour 2014. Priorités qui permettent de traduire de manière opérationnelle la trajectoire dessinée par ses scénarios que ce soit en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de développement des services de mobilité, de mobilisation de la biomasse ou encore de soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises à travers le programme d'Investissements d'Avenir.

La Loi de Programmation pour la Transition Energétique attendue cette année sera en particulier l'occasion d'impulser un certain nombre de transformations. L'ADEME contribuera naturellement à sa préparation en apportant son expertise aux pouvoirs publics.

Au-delà de l'énergie, l'ambition de l'agence pour 2014 est de continuer à renforcer ses actions sur l'économie circulaire et la consommation.

Alors que les collectivités devraient jouer un rôle croissant, aux côtés de l'Etat, pour la réussite opérationnelle de la transition énergétique dans les territoires, le modèle de l'ADEME qui repose sur une expertise technique nationale forte, combinée à une action régionale en synergie avec les collectivités, est plus que jamais conforté.

L'ambition pour 2014 est de rendre son action encore plus simple et plus efficace pour en améliorer la lisibilité.

¹ Pour en savoir plus, voir l'annexe 1

EN 2014, L'ADEME RENFORCERA LA DYNAMIQUE ENGAGEE, EN COHERENCE AVEC SES SCENARIOS ENERGETIQUES POUR 2030 et 2050

1. LE BATIMENT

Le secteur du bâtiment (qui regroupe le résidentiel et le tertiaire) représente plus de 40% de l'énergie finale consommée en France aujourd'hui.

C'est un secteur clé pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, selon les scénarios énergétiques de l'ADEME, la consommation d'énergie du secteur résidentiel pourrait être réduite de moitié et celle du secteur tertiaire d'un tiers d'ici 2050. Le secteur du bâtiment représenterait 58% des économies d'énergie réalisées par la France d'ici 2030. L'enjeu essentiel est la réalisation de 500 000 rénovations énergétiques par an, conformément au Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), lancé par le Président de la République en 2013.

Le PREH est constitué de trois volets d'actions complémentaires qui appuient la réalisation de cet objectif :

- convaincre, par un meilleur accompagnement, les particuliers de s'engager dans la rénovation de leur logement ;
- apporter les aides et les outils nécessaires à cette rénovation ;
- garantir la qualité des travaux de rénovation en mobilisant les professionnels.

Accompagner les particuliers : premier bilan du service public de la rénovation énergétique

Pour inciter les Français à passer à l'acte en matière de rénovation énergétique, le service public de la rénovation énergétique, lancé en septembre 2013, permet de simplifier et de faciliter l'accès à l'information et aux démarches nécessaires pour engager des travaux de rénovation énergétique. Ce service repose sur un numéro de téléphone national (0 810 140 240) et un site Internet (renovation-info-service.gouv.fr) qui orientent les particuliers vers un point d'information proche de chez eux et adapté à leur situation. **453 « Points Rénovation Info Service » (PRIS) apportent informations et conseils aux ménages.**



Pour accompagner la mise en place de ce dispositif, baptisé « J'éco-rénove, j'économise », une campagne de communication a été lancée en 2013, à destination du grand public, des collectivités locales et de l'ensemble des opérateurs locaux mobilisés.

Depuis son lancement en septembre 2013, le service public de la rénovation énergétique c'est :

84 213 appels reçus au 31/12/2013
62% des appels réorientés vers un EIE

Plus d'informations sur le service public de la rénovation énergétique sont disponibles [ici](#)

Une efficacité s'appuyant largement sur le réseau des Espaces Info-Energie

Les « Points Rénovation Info Service » se composent des Espaces Info-Energie (EIE) – animés par l'ADEME et financés par l'Agence et les collectivités – des délégations ANAH (collectivités locales et directions départementales du territoire, DDT) ainsi que des Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL).

Les 261 EIE représentent 455 conseillers répartis sur l'ensemble du territoire. Entre les mois de septembre et novembre 2013, notamment grâce à la campagne de communication grand public sur le dispositif, les EIE ont traités près de 70% d'appels de plus que l'année 2012 sur la même période.

En 2014, l'ADEME, en lien avec les collectivités partenaires, renforcera le réseau des Espaces Info-Energie à travers la création de nouveaux postes de conseillers. Elle poursuivra auprès d'eux son travail d'animation sur des questions comme la rénovation BBC par étapes, en l'élargissant aux autres PRIS, en particulier dans le cadre de sa coopération avec l'ANAH. La possibilité de renforcer les EIE par des « emplois d'avenir » est également à l'étude, conformément à l'annonce par le Président de la République de consacrer 2 000 emplois d'avenir au conseil des ménages pour la rénovation thermique des logements.

Mobiliser les professionnels : le renforcement du dispositif RGE, une étape indispensable

Si la sensibilisation et l'accompagnement pratique et financier des particuliers constituent une réponse forte pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République, la montée en compétence des professionnels du bâtiment pour assurer en nombre une rénovation de qualité constitue le deuxième pilier essentiel à la réussite du PREH.

Depuis 2011, les entreprises et artisans bénéficiant d'une qualification professionnelle reconnue en matière de rénovation énergétique peuvent afficher pour leurs travaux la mention « RGE », lancée en 2011 par l'ADEME avec les Ministères du logement et de l'énergie, la FFB, la CAPEB et les organismes de qualification. Celle-ci permet aux particuliers de les identifier plus facilement.

Il existe différents « signes de qualité » qui attestent du savoir-faire des professionnels ou des performances des produits ou des bâtiments. Ils peuvent être de nature différente, en fonction de leur niveau d'exigence : appellations, labels, marques, qualifications ou encore certifications. Le dispositif « RGE » atteste du respect, par l'organisme qui délivre le signe, d'un certain nombre de critères objectifs et transparents particulièrement exigeants pour les professionnels. Il prévoit en particulier le contrôle d'une réalisation de chaque entreprise. Depuis le lancement de la mention, le nombre d'entreprises « RGE » pour les travaux augmente de 10% à 15% chaque mois. Fin 2013, plus de 14 600 entreprises sont porteuses d'un signe de qualité « RGE » et un objectif de 30 000 entreprises semble réalisable fin 2014.

Quelques chiffres fin 2013

Signes de qualité	Nombre d'entreprises « RGE »
QUALIBAT	1 700
QUALIFELEC	280
QUALIT'ENR	7 382
PPE	1 375
ECO-ARTISANS	3 816
TOTAL	14 642

La répartition par thématique est d'environ 53% dans le domaine de l'efficacité énergétique et 47% pour les EnR



Fin 2013, la CAPEB (marque « ECO Artisan »), la FFB (marque « Les Pros de la performance énergétique »), Qualibat, Qualit'EnR (appellations Qualisol, QualiPV, Qualibois, Qualipac) et QUALIFELEC, qui avaient obtenu la mention « RGE » en 2011, se sont engagés à renforcer encore davantage les exigences de formation et de compétences de leurs signes de qualité.

En complément de la qualité de réalisation des travaux, la bonne conception d'un bâtiment ou de travaux de rénovation est également une composante essentielle de sa performance. En novembre 2013, le dispositif RGE s'est également enrichi d'un volet concernant les professionnels de la maîtrise d'œuvre – bureaux d'étude, économistes de la construction, architectes – par le lancement d'une mention « RGE » adaptée. Cette nouvelle charte permettra d'une part, d'identifier les professionnels qualifiés en matière d'amélioration de la performance énergétique et, d'autre part, de favoriser une montée en compétence de ces maîtres d'œuvre.

Par ailleurs, les industriels des matériaux de construction et de rénovation se sont engagés à former les artisans et promouvoir la mention RGE.

Plus d'informations sur le renforcement du dispositif « RGE » [ici](#)

En 2014, l'ADEME poursuivra ses actions de communication vers les professionnels du bâtiment afin qu'ils soient toujours plus nombreux à entrer dans la démarche de qualité proposée par la mention « RGE », pour l'ingénierie de la rénovation comme pour les travaux. L'enjeu est d'autant plus important qu'à compter du 1er janvier 2015, les particuliers bénéficieront du crédit d'impôt développement durable (CIDD) et, à compter du 1er juillet 2014 de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) uniquement s'ils font appel à des entreprises et artisans bénéficiant d'un signe de qualité reconnu « RGE ».

Afin de faciliter leurs démarches, un annuaire des professionnels RGE sera mis en ligne sur le site renovation-info-service.gouv.fr

Renforcer la dynamique à l'échelle des régions

Le succès du dispositif mis en place pour atteindre les objectifs du PREH s'appuie sur une dynamique locale. Différentes initiatives sont d'ores et déjà mises en œuvre par les collectivités, via des plateformes et des services d'accompagnement de proximité.

Qu'est-ce que les « Plateformes Locales pour la Rénovation » ?

Les particuliers propriétaires, occupants de maisons individuelles, constituent la cible principale de la rénovation énergétique. C'est donc à eux que les « Plateformes Locales pour la Rénovation » énergétique des bâtiments s'adressent. L'objectif est d'associer, au niveau local, les différents acteurs de la rénovation – professionnels du conseil et de l'information, professionnels du bâtiment et milieu bancaire – pour proposer aux ménages propriétaires et aux bailleurs un service d'accompagnement complet, allant du stade de projet à la réalisation des travaux. Quelques collectivités (régions, intercommunalités ou pays) sont déjà à l'initiative d'actions de ce type principalement sur des habitations individuelles, en lien avec l'ADEME. En 2013 c'est par exemple le cas de la Picardie avec le Service Public de l'Efficacité Énergétique.

Zoom sur le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) en Picardie

Dans le cadre du CPER (Contrat de Projets Etat-Régions) 2006-2013, la Région Picardie et l'ADEME ont engagé un important programme « énergie-bâtiment ». Dans le même temps, la Région a expérimenté des prêts à taux zéro pour les travaux d'économies d'énergie et les investissements dédiés aux énergies renouvelables pour les particuliers avant qu'ils se généralisent au niveau national. Ces différentes démarches – ainsi que l'ambition affichée dans le SRCAE (13 000 logements à rénover par an à l'horizon 2020) - ont incité le Conseil Régional et l'ADEME à concevoir une démarche permettant de structurer la rénovation énergétique dans l'habitat, en imaginant de nouveaux mécanismes d'intervention financière.

Une étude menée en 2011 (réalisée par Vesta Conseil et financée par la Région et l'ADEME) a permis de concevoir une opération pilote de Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) ciblée sur le **logement privé**, permettant d'allier une forme de « Guichet Unique » (accompagnement des ménages sur tous les volets de leur projet de rénovation) et un tiers-financement intégré. Le financement des travaux peut être assuré par un tiers qui se rémunère sur la base des économies d'énergie réalisées. Cela permet de supprimer l'obstacle du paiement d'avance et de l'endettement classique de type bancaire. Il s'agit de compléter les dispositifs incitatifs actuels (subventions, crédit d'impôt, Eco-PTZ) par la mobilisation d'autres financements publics et privés.

Le SPEE s'adresse aux propriétaires/bailleurs privés dont le logement a été construit avant 1990, sans conditions de ressources mais ciblant en priorité les ménages qui ne disposent pas d'une importante capacité d'investissement.

Plus d'informations sont disponibles [ici](#)

Pour stimuler des actions supplémentaires, l'ADEME apportera en 2014 de nouveaux financements dédiés aux « Plateformes Locales pour la Rénovation ». Plusieurs appels à projets, lancés avec des Régions volontaires, permettront d'envisager 50 plateformes en 2014, puis 50 supplémentaires en 2015.

Fin 2013, les Directions régionales Aquitaine, PACA et Ile-de-France de l'ADEME ont initié le mouvement en lançant les premiers appels à manifestations d'intérêt pour des « Plateformes Locales de la Rénovation Énergétique ». Ceux-ci s'adressent aux communes et à leurs groupements, aux Entreprises Publiques Locales, aux départements, seuls ou en consortium et implantés dans la région.

2. LES ENERGIES RENOUVELABLES

En matière d'énergie, les scénarios de l'ADEME combinent la réduction de la demande d'énergie et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Dans cette vision, la biomasse apporte une contribution essentielle avec une production, en 2030, de 30 millions de Tep², en particulier sous forme de chaleur. L'éolien et le photovoltaïque se développent fortement d'ici 2030 avec une production respectivement de 8,6 millions de Tep et 3,4 millions de Tep.

A l'horizon 2020, la France a pris l'engagement au niveau communautaire d'atteindre 23% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique.

L'action de l'ADEME s'attache donc à soutenir la production de chaleur renouvelable et à accompagner l'innovation pour développer des systèmes économiquement et écologiquement pertinents.

Le Fonds Chaleur

Lancé en décembre 2008, le Fonds Chaleur est aujourd'hui le principal dispositif public de soutien au développement de la chaleur renouvelable.

Doté de 1,2 milliard d'euros sur la période 2009-2013, le Fonds Chaleur doit contribuer à augmenter la production de chaleur de 5,47 Mtep soit un peu plus d'un quart des objectifs français en matière de production d'énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2020.

Grâce à des aides financières spécifiques, le Fonds Chaleur facilite l'installation de nouveaux équipements destinés à produire de la chaleur issue de sources renouvelables (biomasse, géothermie, solaire...) et le développement des réseaux de chaleur.

Entre 2009 et 2013³, le Fonds Chaleur a permis la création de 2 882 installations⁴ pour une production totale d'environ 1 538 000 tep/an⁵, ce qui correspond aux objectifs fixés pour cette première période. Ces résultats sont obtenus à un coût pour les finances publiques qui peut être considéré comme particulièrement performant. Sur la base d'une durée de vie de 20 ans des équipements financés, le montant d'aide ADEME consacré à la tonne équivalent pétrole annuelle renouvelable produite est d'environ 40€.

Les installations biomasse aidées entre 2009 et 2012 (à hauteur de 630 M€, en intégrant chaufferies et réseaux) permettront d'éviter l'émission de 2,6 millions de tonnes de CO₂ par an et représentent environ 5 000 emplois pérennes pour l'exploitation et l'approvisionnement. Elles généreront sur leur durée de vie 240 M€/an de chiffre d'affaires auprès de la filière forêt-bois pour cet approvisionnement, tout en évitant l'importation de produits pétroliers pour un montant largement supérieur. En 2013, 120 chaufferies biomasse ont été soutenues par le Fonds Chaleur. Elles permettront la production de 174 209 Tep de chaleur.

En 2014, l'ADEME poursuivra son action de soutien à la chaleur par géothermie, solaire et biomasse à travers le Fonds Chaleur. Elle s'attachera également à accompagner les actions de mobilisation de la biomasse forestière, essentielle pour poursuivre l'accroissement de la production de chaleur renouvelable et atteindre les objectifs énergétiques et climatiques en 2020.

*En savoir plus sur le Fonds Chaleur et l'appel à projet Biomasse Chaleur Industrie Agriculture
Tertiaire [ici](#)
(www.ademe.fr/fonds-chaleur)*

² Tep : tonne équivalent pétrole

³ Les chiffres 2013 sont provisoires

⁴ Soit 2445 installations entre 2009-2012 et 437 installations en 2013

⁵ 1 300 000 Tep entre 2009-2012 et 238 000 Tep en 2013

Le soutien à l'innovation : le volet « énergies décarbonées » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Pour continuer à renforcer le poids des énergies renouvelables, il est nécessaire de faire émerger de nouvelles technologies ainsi que de réduire les coûts et de faciliter l'intégration des technologies déjà disponibles.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), l'ADEME gère, pour le compte de l'Etat, le volet « Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables, énergies décarbonées et chimie verte »⁶. Celui-ci représente une enveloppe de 1,125 milliard d'euros sur les années 2010-2014.

A travers les 16 appels à manifestations d'intérêt (AMI) qu'elle a lancés depuis 2011, l'ADEME a soutenu 52 projets dans des domaines stratégiques où la France a l'opportunité de développer des filières industrielles solides et compétitives :

- Énergies renouvelables
 - Énergies marines
 - Solaire photovoltaïque
 - Solaire thermodynamique, thermique et à concentration
 - Grand Éolien
 - Géothermie
- Chimie verte et Bioressources
 - Biocarburants avancés
 - Chimie du végétal
- Enjeux énergétiques
 - Bâtiments
 - Stockage de l'énergie
 - Hydrogène et piles à combustible
 - Captage, stockage et valorisation du CO₂
 - Systèmes de production éco-efficients

Dans le domaine des énergies renouvelables, les projets soutenus permettent de positionner les entreprises françaises à des points clefs de la chaîne de valeur dans les différentes filières et de renforcer leur compétitivité sur la scène internationale.

Les filières solaires ont été particulièrement impactées par les Investissements d'Avenir : dans le photovoltaïque, sont financés des projets structurants comme la fabrication du silicium de qualité solaire, l'encapsulation des cellules et les technologies du solaire photovoltaïque à concentration ; dans le solaire thermodynamique, les entreprises impliquées peuvent moderniser leurs offres de technologies à l'export.

Focus « Eolien »

L'AMI Grand Eolien a été lancé fin 2011. Il participe aux objectifs fixés qui impliquent à l'horizon 2020 une augmentation de la capacité éolienne terrestre à 19 GW et la construction de 6 GW d'éolien en mer.

A l'issue du processus de sélection, 7 projets sont financés, avec un soutien du PIA de l'ordre de 59,7M€ pour l'ensemble de la filière. Plus de 90% de ces financements prévoient des retours financiers pour l'Etat (avances remboursables et prises de participations).

Un de ces financements est dédié à une prise de participation de l'ADEME dans la société qui porte les investissements pour le développement de la nouvelle génération d'éoliennes offshore d'Alstom (turbine de 6MW Haliade 150), qui équipera l'un des premiers parcs éoliens en mer français. Cette participation s'est concrétisée en 2013 par la pose de la première pierre de l'usine de fabrication des pales de cette nouvelle éolienne qui porte les espoirs de développement de « champions » français dans l'éolien en mer. L'Haliade 150 d'Alstom est, en effet, parmi les éoliennes de très grande puissance devant permettre une baisse des coûts de production de l'électricité éolienne notamment en off-shore.

Les autres projets soutenus concernent les priorités identifiées dans l'AMI : la diminution du coût de l'électricité produite par les éoliennes de grande puissance (diminution du coût des structures grâce au système de montage « Eolift », optimisation de la chaîne électrique et baisse du coût de la turbine avec le

⁶ Voir en annexe le bilan 2010-2013 des différents volets du Programme d'Investissement d'Avenir géré par l'ADEME

projet Jeolis), l'amélioration de l'insertion des éoliennes dans les sites (pâles furtives et pâles assemblées sur site), l'atténuation des impacts environnementaux des parcs éoliens (réduction du nombre d'aimants permanents, traitement thermique des roulements).

La France se trouve maintenant dotée d'une capacité industrielle de production de grandes éoliennes avec des technologies innovantes et des perspectives à l'export. Le chiffre d'affaires direct de ces seuls projets à l'horizon 2020 pourrait dépasser le milliard d'euros.

*Les fiches sur les lauréats sont disponibles [ici](#)
(www.ademe.fr/invest-avenir)*

Focus « Photovoltaïque-solaire »

Deux AMI « Photovoltaïque » et « Solaire » ont été lancés dès 2011. Ces AMI ont été publiés dans un contexte spécifique. Au niveau national, le moratoire sur les tarifs d'achat de l'énergie solaire venait d'entrer en vigueur en décembre 2010. Au niveau mondial le secteur était déjà en pleine restructuration avec des surcapacités de plus en plus visibles et une concurrence d'origine asiatique très vive, proposant des prix de vente bien inférieurs à ceux des produits européens.

Ces AMI permettent aujourd'hui de financer :

- 18 projets d'un montant total de 456,4 M€ pour une intervention totale de 168 M€, répartis comme suit :
 - 25,7 M€ pour le solaire thermique et thermodynamique :
 - 19 M€ pour les projets de solaire thermodynamique
 - 6,7 M€ pour les projets de solaire thermique
 - 136,2 M€ pour le photovoltaïque :
 - 60,2 M€ pour les projets de la filière silicium cristallin
 - 16,2 M€ pour les projets de la filière des couches minces
 - 46,7 M€ pour les projets de la filière solaire photovoltaïque à haute concentration,
 - 13,1 M€ pour le projet transverse ISOCEL
 - 6 M€ pour les systèmes de trackers solaire (photovoltaïque, thermodynamique et solaire à concentration) via une intervention en fonds propres dans l'entreprise EXOSUN

Ces projets ont en commun de réduire les coûts de systèmes énergétiques basés sur la ressource solaire, d'en améliorer la performance globale et d'en diminuer l'impact environnemental.

La majorité des projets lauréats sont portés par des PME et des entreprises de taille intermédiaire. En finançant ces démonstrateurs préindustriels, l'ADEME aide les entreprises françaises à renforcer leur compétitivité sur le marché national, comme international, et à développer des filières technologiques innovantes et compétitives.

*Les fiches sur les lauréats sont disponibles [ici](#)
(www.ademe.fr/invest-avenir)*

Focus « Energies marines renouvelables »

Le premier AMI financé dans le cadre des Investissement d'Avenir portait sur les énergies marines renouvelables et s'adressait aux filières hydrolien en mer, houlomoteur, ETM (énergie thermique des mers) et éolien flottant.

Il a permis de soutenir (hors prise de participation):

- 5 projets d'un montant total de 110 M€ pour une intervention IA totale de 40,4 M€, répartis comme suit:
 - 8,2 M€ pour la filière houlomoteur
 - 12,0 M€ pour la filière hydrolien en mer
 - 20,2 M€ pour l'éolien offshore flottant

Cet AMI s'est inscrit dans un ensemble cohérent de mesures de soutien. Il a ainsi été suivi de l'appel à projets pour les IEED (Instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées), qui a retenu l'IEED France Energies Marines, et de l'appel à projets européen NER300, dans le cadre duquel la France a proposé des projets de fermes pilote pour les filières « hydrolien » et « éolien flottant ». Il est aujourd'hui poursuivi par 2 AMI :

- L'AMI « Briques technologiques » lancé en avril 2013, qui vise le développement de démonstrateurs unitaires houlomoteurs et de briques technologiques sur les 4 filières, afin de les consolider ou de les initier.
- L'AMI « Fermes pilote hydroliennes » lancé en octobre 2013, qui vise à tester un ensemble d'hydroliennes ayant déjà fait l'objet de démonstration unitaire, afin de commencer à structurer la filière.

L'ensemble de ces dispositifs doit permettre de positionner la France et ses acteurs industriels et scientifiques comme des acteurs incontournables de ces filières, et ce dans un contexte de concurrence mondiale forte (Royaume-Uni pour la filière hydrolien, Etats-Unis pour l'énergie thermique des mers, Norvège pour l'éolien flottant, etc.).

*Les fiches sur les lauréats sont disponibles [ici](#)
(www.ademe.fr/invest-avenir)*

En 2014, un nouvel appel à manifestations d'intérêt concernant l'ensemble des filières d'énergies renouvelables sera lancé afin de soutenir de nouveaux projets mais aussi de couvrir deux nouvelles thématiques : l'hybridation des différentes sources renouvelables et le froid renouvelable.

Un AMI portant sur le « stockage et la conversion de l'énergie » est par ailleurs en cours jusque fin mars 2014.

3. LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE

Les scénarios de l'ADEME ont montré que la mutation du secteur des transports vers plus de sobriété énergétique et de nouveaux comportements de mobilité est réalisable mais qu'elle porterait ses effets principalement au-delà de 2030 et dans une perspective de long terme (2050). Sa concrétisation effective en 2030 suppose toutefois d'agir dès à présent pour mettre en place les conditions de cette transition.

Aujourd'hui, la voiture individuelle reste la règle que ce soit pour les déplacements urbains périurbains ou de longues distances. Or, même si chaque véhicule parcourt 13 000 km par an, il est inexploité 95% du temps.

Selon la vision développée par l'ADEME pour 2030, chaque personne parcourt autant de kilomètres qu'aujourd'hui, mais différemment. Au-delà du développement de véhicules plus économes, de transports collectifs et de modes de déplacements « doux » (vélo, piéton), cela passe en particulier par le soutien au développement de services de mobilité et de véhicules partagés (autopartage, covoiturage).

Inciter et accompagner le changement de comportement

Pour contribuer au développement d'une offre de services performants, adaptés à la demande de mobilité, l'ADEME accompagne l'expérimentation de nouveaux services à la mobilité. Ainsi, dans le cadre du programme d'Investissements d'Avenir, 5 expérimentations territoriales ont été soutenues, ouvrant des perspectives pour une mobilité plus fluide (véhicules en partage, covoiturage, information en temps réel sur les conditions de circulation ou de passage des transports collectifs...), à l'image des projets [OPTIMOD'Lyon](#) ou de [Bretagne Mobilité Avancée](#).

Adapter les transports de marchandises et chaînes logistiques aux défis environnementaux

Dans le secteur du transport de marchandises, il est nécessaire de faire évoluer les logiques à l'œuvre dans les chaînes logistiques (flux tendus, flexibilité) et de réorganiser les systèmes de production et d'achats. L'ADEME accompagne cette évolution en incitant les chargeurs et les transporteurs à réduire leurs consommations d'énergie.

La Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » en 5 ans d'existence, a mobilisé près d'un millier de transporteurs de marchandises et une centaine de transporteurs de voyageurs, ce qui représente près de 100 000 véhicules impliqués (soit 18% du transport routier). Les transporteurs s'engagent sur une période de trois ans à réduire leurs émissions de CO₂. A l'issue de cette première période de trois ans, une majorité des transporteurs engagés dès 2008 ont souhaité se ré-engager, preuve de leur intérêt pour la démarche. A l'échelle nationale, toutes les actions réalisées ont permis d'économiser plus de 700 000 tonnes de CO₂ entre 2009 et 2012. Les entreprises économisent entre 2,2 et 3,6% de carburant sur les 3 ans d'engagement.



En savoir plus sur la Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » [ici](#)

En 2014, le dispositif d'engagement volontaire « Objectif CO₂ » sera étendu aux chargeurs, ainsi qu'aux PME et TPE du transport afin d'induire des synergies entre les prestataires et les donneurs d'ordre.

L'Agence accompagne également les opérations d'organisation logistique novatrices pour les derniers kilomètres en ville.

Soutenir le développement de technologies performantes sur les plans énergétiques et environnementaux

L'ADEME soutient, notamment à travers le Programme d'Investissements d'Avenir, le développement de technologies innovantes pour les déplacements terrestres et maritimes :

- amélioration de la performance des véhicules thermiques (allègement, hybridation...)
- développement de l'électromobilité : voitures électriques et leurs solutions de recharge
- amélioration de la performance énergétique du transport ferroviaire et maritime

Dans le cadre du volet « véhicules du futur » du PIA, 12 appels à manifestations d'intérêt (AMI) ont été lancés depuis 2011. La forte implication des constructeurs et des équipementiers a permis de structurer des projets ambitieux sur les chaînes de traction hybrides. Les expérimentations sur les bornes de recharge des véhicules électriques ont également répondu aux attentes avec 7 projets financés, élargissant le spectre des possibilités de recharge.

Plus d'informations sur les lauréats des AMI pilotés par l'ADEME sont disponibles [ici](http://www.ademe.fr/invest-avenir) (www.ademe.fr/invest-avenir)

En 2014, plusieurs AMI seront instruits :

- AMI véhicules routiers du futur : technologies systèmes et mobilité
- 2^e AMI transports ferroviaires
- 2^e AMI Navires du futur

Par ailleurs, le dispositif de soutien au déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques est ouvert jusqu'au 16 décembre 2014.

Accompagner les territoires vers des politiques de mobilité durable, mettant en cohérence enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air

Les collectivités ont un rôle majeur dans le développement d'une mobilité durable. L'ADEME les accompagne pour qu'elles mettent en œuvre des politiques mettant en cohérence leurs actions en matière d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité. Ainsi, [l'AEU2 \(Approche Environnementale de l'Urbanisme\)](#), publiée en novembre 2013, intègre désormais la mobilité et le transport de marchandises pour aider les porteurs de projet à mieux les prendre en compte dans les projets d'aménagement.

En 2014, l'ADEME poursuivra son action auprès des collectivités pour les aider à s'investir sur la problématique de la mobilité, à travers notamment l'expérimentation de Conseils en Mobilité qui, à l'image des Espaces Info Energie sur l'habitat, accompagnent les particuliers dans leurs choix de mobilité.

Elle accompagnera les 10 collectivités lauréates de l'appel à projet Aact-Air à la mise en place d'actions d'amélioration de la qualité de l'air donc une grande majorité concernent la mobilité et les transports.

En savoir plus sur les projets lauréats de l'appel à projet Aact-Air, [ici](#)

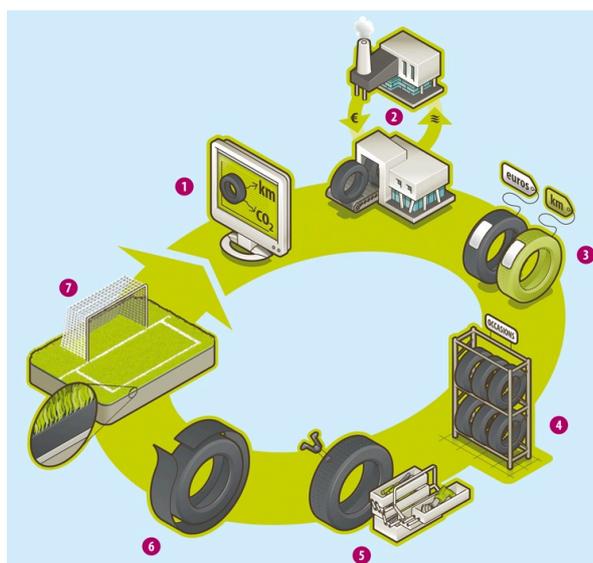
4. L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Mieux produire, mieux consommer, mieux gérer les déchets

Lors de la Conférence Environnementale des 20 et 21 septembre 2013, de nombreuses contributions et une table ronde ont mis en lumière la nécessité de définir une stratégie nationale sur l'économie circulaire ou : comment aller vers un nouveau modèle de fonctionnement de nos économies qui soit sobre en ressources et partenarial voire collaboratif.

Le développement de l'économie circulaire s'appuie sur une approche en sept points, qui peuvent se combiner et sont générateurs d'emplois.

Exemple concret avec les pneus



01 L'ÉCOCONCEPTION
prend en compte tous les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un procédé ou d'un produit. Par exemple, hausse de la durée de vie tout en réduisant la masse du pneu.

02 L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE
est un mode d'organisation industrielle mis en place par plusieurs opérateurs économiques d'un même territoire et caractérisé par une gestion optimisée des ressources (matière et énergie).

Elle répond à une logique collective de mutualisation et d'échanges (déchets, matières premières, énergie, services...). Les déchets des pneus des usines peuvent être valorisés comme combustibles alternatifs.

03 L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ
privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Par exemple : vente de distances parcourues plutôt que de pneus.

04 LE RÉEMPLOI
permet de remettre dans le circuit économique les produits ne répondant plus aux besoins du premier consommateur. Par exemple, la vente de pneus d'occasion.

05 LA RÉPARATION
les biens en panne peuvent retrouver une deuxième vie par le biais de la réparation (comme les pneus crevés par exemple) avec des pièces neuves ou d'occasion issues du processus de réutilisation.

06 LA RÉUTILISATION
certains déchets peuvent être réparés ou démontés et les pièces encore en état de fonctionnement triées puis revendues. Le rechapage prolonge ainsi la vie du pneu.

07 LE RECYCLAGE
vise à réutiliser les matières premières issues des déchets, en boucle fermée (produits similaires) ou en boucle ouverte (utilisation dans d'autres types de biens), comme les terrains de sport fabriqués à partir de pneus recyclés.

L'action de l'ADEME s'attache à prévenir la production de déchets mais aussi mieux les valoriser, en renforçant la valorisation énergétique ou en développant la méthanisation par exemple. En 2013, l'ADEME a soutenu 104 installations de méthanisation qui entreront en service en 2014 et 2015. Elles représentent un tonnage prévisionnel traité de plus de 1,5 million de tonnes. Fin 2013, le parc total de méthaniseur à la ferme ou collectif en service est de 158 installations dont 45 mis en service en 2013.

Il s'agit notamment d'inscrire notre industrie du recyclage dans une optique d'économie circulaire, c'est-à-dire permettant de puiser toujours moins dans nos ressources en matière première mais apte à fournir à nos entreprises de transformation les matières dont elles ont besoin.

Fortement impliquée dans les différentes composantes de l'économie circulaire, l'ADEME poursuit deux chantiers prioritaires :

- la mobilisation et l'accompagnement des différents acteurs que sont les entreprises, les territoires ou encore le grand public. Fin 2013, 36 millions de personnes sont concernées par un plan départemental de prévention des déchets. Une nouvelle campagne de communication sur la prévention des déchets a par ailleurs été lancée fin 2013 avec le Ministère du développement durable ;
- le soutien à l'innovation.

Vers une filière industrielle de l'économie circulaire

En mars 2013, le Gouvernement annonçait 20 millions d'euros d'aide à neuf projets Investissements d'Avenir retenus suite à l'AMI « recyclage et valorisation des déchets » géré par l'ADEME. Ces projets proposent des innovations technologiques et des solutions industrielles de réutilisation, de recyclage et de valorisation énergétique des déchets. Un deuxième AMI portant sur le « recyclage et la valorisation des déchets » a été lancé afin de renforcer encore la compétitivité de l'offre industrielle française en la matière.

*Plus d'informations sur les projets lauréats [ici](#)
(www.ademe.fr/invest-avenir)*

En 2014 : développer des stratégies territoriales de mise en œuvre de l'économie circulaire

L'ADEME et l'ARF (Association des régions de France) pilotent une étude permettant de produire, à horizon de juin 2014, des recommandations méthodologiques pour construire une stratégie régionale d'économie circulaire.

Cette étude s'appuiera sur un état des lieux des initiatives existantes s'inscrivant dans le cadre de l'économie circulaire, mais aussi sur des réflexions stratégiques. Elle sera accompagnée d'une cartographie des types d'acteurs territoriaux concernés. Il s'agira de déterminer comment passer de l'expérimentation à la généralisation tout en assurant la pérennisation des opérations.

Les éléments méthodologiques seront présentés aux 1ères Assises de l'Economie Circulaire organisées par l'ADEME et l'Institut de l'Economie Circulaire le 17 juin 2014.

COMMENT CONSOMMERONS-NOUS DEMAIN ?

Au-delà des territoires et du monde économique, ce sont tous les Français qui doivent s'engager dans la transition écologique de la société, vers la réduction « ambitieuse et réaliste » de leurs impacts environnementaux (gaz à effet de serre, matières, déchets...).

C'est pourquoi l'ADEME s'est engagée dans un nouveau travail de prospective consacré à la consommation des ménages français.

En 2030 : comment serons-nous logés et nous déplacerons-nous ? Quels seront nos rapports aux objets ? Une économie servicielle ou collaborative aura-t-elle vu le jour ? Et surtout, **quels sont les changements à impulser dans les technologies, dans les comportements individuels et dans les organisations pour réduire l'empreinte environnementale globale des ménages français ?**

Telles sont les questions auxquelles tenteront de répondre les scénarios développés par l'ADEME et dont les premiers résultats seront publiés au printemps 2014.

ANNEXES

1 – LES SCENARIOS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES 2030-2050

En 2012, l'ADEME a mobilisé l'ensemble de ses services pour un exercice de prospective énergie /climat à échéances 2030 et 2050. Ce travail inédit propose une vision énergétique volontariste, axée sur la maîtrise de la consommation énergétique et le développement de l'offre d'énergies renouvelables.

Cet exercice identifie une voie possible pour la transition énergétique en France, répondant aux enjeux environnementaux et identifiant les adaptations nécessaires de l'outil de production d'énergie français et les filières de croissance verte. Il démontre qu'une dynamique forte et globale en faveur de modes de production et de consommation plus durables est concrètement possible à mettre en œuvre et que ses impacts positifs s'étendent au-delà du domaine de l'environnement : déficit commercial, indépendance énergétique, précarité énergétique, qualité de l'air, etc.

Ce travail montre enfin un chemin qu'il est possible de suivre pour atteindre l'objectif d'une division par quatre de nos émissions de CO₂ en 2050.

L'ADEME a réalisé cet exercice prospectif à deux horizons temporels différents – 2030 et 2050 – sur l'ensemble des secteurs : « Bâtiments et organisation urbaine », « Transport et mobilité », « Alimentation, agriculture, sols et forêt », « Procédés industriels » et « Energies renouvelables ».

1. Le scénario à l'horizon 2030

L'ADEME a établi un scénario à la fois ambitieux et réaliste d'évolution de la demande énergétique et de la production d'énergie renouvelable. Elle a pour cela identifié l'ensemble des postes de dépenses énergétiques et des gains possibles à un niveau de détail très fin afin de construire une évolution souhaitable des usages et des consommations d'ici 2030. Elle a ainsi déterminé :

- les potentiels atteignables en termes d'efficacité énergétique, de sobriété et de substitutions,
- leur faisabilité économique,
- les mesures souhaitables pour mettre en œuvre la transition énergétique dans toutes les branches d'activités (filières industrielles, types de véhicules)

Ainsi au cours des deux prochaines décennies, le scénario montre qu'il est possible :

- de réduire de 20% notre consommation énergétique finale d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- de monter à près de 35% la part des ENR dans notre consommation d'énergie finale ;
- de baisser nos émissions de CO₂ de 33%.

2. Le scénario à l'horizon 2050

Le deuxième scénario réalisé est normatif, c'est-à-dire que l'ADEME s'est fixée comme exigence le facteur 4, soit la division par 4 de nos émissions de CO₂ en 2050. Dès lors, l'ADEME a identifié ce que pourrait être la France à cette échéance en imaginant des changements plus structurants dans les modes de vie, tels que l'intégration de l'économie du partage ou la réorganisation des territoires urbains. Le point de passage 2030 de ce scénario a ensuite été comparé au point 2030 de l'exercice précédent.

Le scénario 2050 montre que le Facteur 4 est atteignable sous condition d'une politique volontariste visant :

- à réduire notre consommation d'énergie finale de près de 45% par rapport à 2010 ;
- à porter la part des ENR dans notre consommation d'énergie finale à 70%.

Consulter les documents **Contribution de l'ADEME à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050** [sur le site Internet de l'ADEME](http://www.ademe.fr/mediatheque) (www.ademe.fr/mediatheque)

2. BILAN DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR GERE PAR L'ADEME

I. CONTEXTE

Depuis 2010, l'ADEME est un des 4 principaux opérateurs du Grand Emprunt, rebaptisé Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et placé sous le pilotage du Commissariat Général à l'Investissement, service du Premier ministre.

De nombreuses informations sur ce nouvel outil de politique industrielle sont disponibles sur les sites de :

- L'ADEME : www.ademe.fr, rubrique Investissements d'Avenir et sur le blog [ADEME Presse](#)
- Le portail du gouvernement : <http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>
- Sur [YouTube](#) : la rubrique « initiatives durables » de l'émission Green Business de BFMTV , sont notamment présentés les projets *Jeolis*, *Optimod Lyon*, *Bretagne Mobilité Avancée* et *Haliade 150*

II. CHIFFRES CLES 2010-2013 (Hors Fonds Ecotechnologies):

- 36 AMI (Appels à Manifestations d'Intérêt) publiés
- 6 AMI sont en cours actuellement ainsi que le dispositif de déploiement des bornes de recharge
- Plus de 570 projets reçus
- 134 projets retenus, un montant d'interventions de l'Etat de plus d'1 milliard d'euros sur 3,5 milliards d'euros de coûts totaux des projets

En soutenant des innovations majeures permettant l'émergence de filières industrielles françaises compétitives et vertueuses, le Programme d'Investissements d'Avenir constitue un outil majeur de la transition écologique et énergétique car il permettra la consolidation d'une offre de technologies françaises pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux et la création d'emplois sur le territoire national pour la production de ces technologies..

C'est pourquoi le premier ministre a annoncé, [en juillet 2013](#), le lancement d'un second Programme d'Investissements d'Avenir. L'ADEME gèrera de nouveaux crédits à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

3. LE DISPOSITIF GLOBAL D'INFORMATION DE L'ADEME

L'ADEME VOUS INFORME



Au quotidien, le service de presse est à votre disposition pour répondre à vos demandes d'information.
Un contact unique par mail : ademepresse@tbwa-corporate.com
Ou par téléphone : 01 49 09 27 47

Pour suivre l'actualité de l'ADEME en continu

Pour approfondir vos connaissances

Blog



Twitter

Déjà 21 000 abonnés !



Site web



Magazine

ADEME & VOUS

Et, pour aller plus loin...

2 points d'entrée pour les éco-citoyens :

Un [espace web dédié](#) et un compte [Twitter](#)



[M Ta Terre](#)

Le site développement durable dédié aux ados



Les publications de l'ADEME

- Les « [Avis de l'ADEME](#) » (www.ademe.fr/avis)
- Les « [Exemples À Suivre](#) » (www.ademe.fr/eas)
- Le dispositif « [ADEME & Vous](#) » (www.ademe.fr/ademe-et-vous - magazine, International newsletter, fil d'actu, stratégie & études, lettre recherche, dossiers et hors série)

Le Service Presse

01 49 09 27 47

--

Blog ADEME Presse : www.ademe.fr/presse

Compte Twitter de l'ADEME : www.twitter.fr/ademe

Compte Twitter Eco-Citoyens : www.twitter.com/ecocitoyens